



## Teneur des débats lors du Conseil Municipal du 11 mars 2024

Date de la convocation : 06 mars 2024

Participent à la séance : Joseph LEHERICY, Charlie PETETOT, Lionel JONCOUR, Stéphanie FAURE LAGORCE, Gérard BROUDIC, Sylvain DESBOUDARD, Gérard BROUDIC, Sandrine DURBIN

Ophélie BRACHET, excusée, a donné son pouvoir à Charlie PETETOT  
Alexandre MEAUME est excusé.

### **1. Dossier Fonds Vert**

Le Maire explique que pour rénover le logement communal situé 4 route de la Croix Pierre, la demande de subvention « Fonds Vert » doit faire l'objet d'une délibération.

Celle-ci doit être prise en remplacement de celle réalisée lors du Conseil Municipal du 22 janvier 2024 et qui portait sur une demande de subvention « DETR ».

Cette année, la commune n'obtiendra pas de DETR.

Le Maire rappelle que le projet de rénovation est le suivant :

- Isolation des 4 façades par l'extérieur
- Installation d'une chaudière à granulés, en remplacement de la chaudière actuelle qui est au fioul
- Installation de volets roulants solaires en remplacement des volets en bois et métal
- Installation d'un chauffe-eau électrique

Le coût total des travaux est de 75 746 € HT. Les subventions « Fonds Vert » et Boost'Commune doivent couvrir 80 % des dépenses totales, soit 60 596 € HT.

La durée des travaux est estimée à 6 mois.

Le Conseil Municipal après discussion procède au vote.

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

### **2. Démission de la Régisseuse de la pêche**

La Régisseuse de la pêche ayant démissionné, il est nécessaire d'en choisir une autre.

Le Conseil Municipal propose que Madame Agathe VALEZ soit nommée Régisseuse titulaire de la régie des recettes et Monsieur Charlie PETETOT, mandataire suppléant.

Ces nominations seront effectives durant 1 an.

Le Conseil Municipal après discussion procède au vote.

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

**Questions et propositions diverses :**

• ***Demande de réservation de la salle des associations***

L'association Balalavoix a fait une demande de réservation de la salle des associations pour la journée du 1<sup>er</sup> mai 2024.

Le Conseil Municipal rappelle que la salle est un lieu de réunion et non un lieu d'activités, puisqu'elle n'est pas habilitée à recevoir du public en nombre conséquent.

Le Conseil Municipal propose que les représentants de cette association soient reçus à la Mairie, en avril 2024, afin de présenter leur projet.

Le Maire rappelle que pour qu'une association puisse utiliser une salle communale, il est nécessaire qu'elle présente une assurance au nom de l'Association.

• ***Monument aux Morts***

Les noms de 2 soldats ayant participé à la Première Guerre mondiale sont manquants sur le Monument aux morts. Ces soldats sont pourtant cités lors des commémorations. Il s'agit des soldats Vialleville et Gaspard.

L'entreprise Nourrisseau a réalisé un devis d'un montant de 358 €.

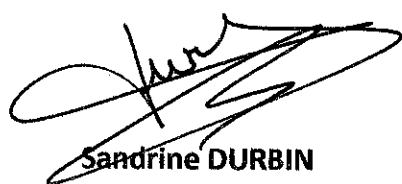
Tous les membres du Conseil Municipal acceptent que les noms des 2 soldats soient apposés sur le Monument aux Morts de Saint-Moreil.

• ***Travaux***

Les travaux des lagunes et du cimetière ont été terminés.

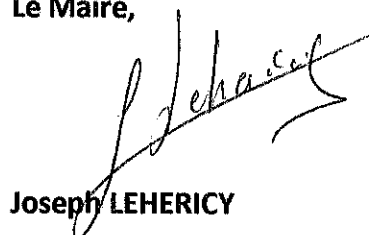
L'enfouissement de réseau se poursuit.

La secrétaire de séance,



Sandrine DURBIN

Le Maire,



Joseph LEHERICY